



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R
M***22096572***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

02 AOÛT 2022

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0648 724 320**

Nom

(en entier) : **BATIT PROTECT**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **1300 Wavre, Avenue Mercator 1****Objet de l'acte : Modification des statuts**

Extrait de l'acte de la société à responsabilité limitée dénommée « BATIT PROTECT » reçu par le notaire Frédéric MAGNUS exerçant sa fonction via la société à responsabilité limitée dénommée "Frédéric MAGNUS, notaire", ayant son siège à 5101 Erpent, rue du Grand Tige 11, en date du 16 juin 2022, en cours d'enregistrement.

a) Ordre du jour

L'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

1. Transfert du siège

L'assemblée générale décide de transférer le siège à l'adresse suivante : (1930) Zaventem, imperiastraat, 8, en Région flamande.

2. Pouvoirs spéciaux.

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

L'assemblée confère tous pouvoirs :

- aux administrateurs de la société, agissant ensemble ou séparément, en vue (i) de l'exécution des résolutions susvisées et (ii) en particulier, de l'accomplissement de toute démarche ou formalité requise aux fins d'assurer l'opposabilité aux tiers desdites résolutions, et (iii) de comparaître à l'élaboration de tous actes rectificatifs du présent acte, aux fins d'y rectifier toutes erreurs matérielles, ou de réaliser toutes formalités de publicité rectificatives ;

- à tous collaborateurs de l'étude du notaire Frédéric MAGNUS ; faisant élection de domicile en leur étude, à titre individuel et avec faculté de substitution, aux fins d'effectuer toutes formalités juridiques et administratives requises pour la mise en œuvre des résolutions susvisées, et ce notamment auprès du greffe du tribunal de commerce compétent, de tout guichet d'entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises, du Moniteur belge, etc.

b) RESOLUTIONS

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposées en même temps :

- expédition de l'acte;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/08/2022 - Annexes du Moniteur belge